

République Française
Département LOIRET
Commune d'AUTRUY SUR JUINE
Mairie - 2 rue des Essarts
Tél. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 12/05/2022

L'an 2022 et le Jeudi 12 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DOZIAS Catherine, Mme RIVIERE Claire, Mme LEGRAND Virginie, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. LOMBART Jean-Marc, M. DAUBIGNARD Fabien.

Absent : M. ADAMOPULOS Constantin

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 3 Mai 2022

Date d'affichage : 3 Mai 2022

SOMMAIRE

Versement d'une subvention exceptionnelle de la commune au budget annexe de l'assainissement
Etude de devis
Tours de garde pour les élections législatives des 12 et 19 Juin 2022
Affaires diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : délibération relative à la signature d'une convention d'occupation précaire pour la location de terres agricoles à M. BEAUVALLLET Romain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne notant pas d'observation, ni d'objection, ajoute ce point à l'ordre du jour.

réf : 2022-37 – Versement d'une subvention exceptionnelle de la commune au budget annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux doivent être équilibrés à l'aide de leurs seules recettes propres. Des dérogations sont prévues à l'article L 2224-2 du CGCT. Les services d'assainissement des communes de moins de 3000 habitants peuvent être subventionnés sans conditions particulières.

Monsieur le Maire explique au Conseil les difficultés rencontrées pour financer le budget annexe de l'assainissement, du fait notamment de la difficulté à y faire adhérer les usagers potentiellement concernés. L'absence de subvention à ce budget conduirait à une augmentation excessive des tarifs. le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Vu l'article L 2224-2 du CGCT ;

Vu l'instruction budgétaire M49 concernant les Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Considérant que l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement nécessite le versement d'une subvention à ce budget pour les raisons exposées ci-dessus ;

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget de la commune vers le budget assainissement d'un montant de 62 000 €.

En conséquence, il y aura lieu de procéder à :

- l'émission d'un mandat au compte au compte 657364 du budget de la commune, pour un montant de 62 000 € ;
- l'émission d'un titre au compte 74 du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 62 000 €

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Etude de devis

Entretien de la pompe à chaleur de la salle polyvalente :

Une seule entreprise (sur les trois sollicitées) a remis un devis pour l'entretien annuel de la pompe à chaleur : C.P.S.D. de Pithiviers.

Le Conseil Municipal, souhaitant disposer de plusieurs devis avant de se prononcer, il sera recherché d'autres sociétés susceptibles de répondre à la demande. A suivre...

Escalier du clocher de l'église :

L'entreprise RIVIERE est passée le 10 mai dernier pour pouvoir établir le devis (d'un escalier en métal) et Monsieur VASSOT Denis doit venir pour estimer le coût d'un escalier en bois.

Pour information, M. ROULLEAU de Gommerville, menuisier, ne souhaite pas faire de proposition, jugeant le chantier trop important. M. FAGUERET (Pussay) doit passer la semaine prochaine, ainsi que l'atelier de métallerie de Méréville.

La commune disposera ainsi de plusieurs devis et pourra opter pour un escalier bois ou métal si les crédits inscrits au budget sont suffisants.

Fenêtres du logement 4 rue des Essarts :

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été sollicitées. A ce jour, ont été déposés en mairie les devis de :

TRYBA (à noter que ces derniers ne font pas les fenêtres de toit)

AURELIANE MENUISERIE – remplacement de 4 fenêtres et 2 fenêtres de toit (pose en dépose totale) avec une variante stores occultants ou volets roulants pour les « vélux »

Ets SILVESTRE, qui n'a pas encore remis son offre.

Le Conseil Municipal étudiera donc ultérieurement ce dossier, avec l'ensemble des devis.

Pour rappel, il a été inscrit au budget primitif 2022 la somme de 7 442 € pour ces travaux.

Tours de garde pour les élections législatives des 12 et 19 Juin 2022

de 08 h 00 à 10 h 00 : **M. GUERTON Christophe**

Mme DOZIAS Catherine

M. DUBOCQ Frédéric

de 10 h 00 à 12 h 00 : **Mme CHAILLER Nathalie**

M. MOUHOT Florent

M. THIRIAU Philippe

de 12 h 00 à 14 h 00 : **Mme DORAT Bernadette (le 12) et Mme ROLLET Magali (le 19)**

Mme RIVIÈRE Claire

M. FRANCHOMME Gwenn

de 14 h 00 à 16 h 00 : **Mme LEGRAND Virginie**

M. ADAMOPULOS Constantin

M. DAUBIGNARD Fabien (le 12) et M. LOMBART Jean-Marc (le 19)

de 16 h 00 à 18 h 00 : **Mme ROLLET Magali (le 12) et Mme DORAT Bernadette (le 19)**

Mme PASQUIER Marinette

M. DAUBIGNARD Fabien (le 12) – M. LOMBART Jean-Marc (le 19)

réf : 2022-38 - Location de terre - Convention d'occupation précaire avec le nouvel exploitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. décide de louer les parcelles de terre cadastrées ZE n° 65 pour 64 ares 30 et YK pour 3 ha 80 a 87 ca à Monsieur BEAUVALLET Romain (terres exploitées auparavant par son père, M. BEAUVALLET Pierre), moyennant un loyer annuel de 697 € (fermage 2020) augmenté chaque année en fonction de l'indice national des fermages, étant entendu que le fermage 2021 sera intégralement demandé à M. BEAUVALLET Romain - fermage payable le 1er Novembre à terme échu ;

. autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec le preneur.

A l'unanimité (pour : 14 / contre : 0 / abstention : 0)

Affaires diverses

Droits de pêche :

Les résidents du Parc de la Chesnaie ayant une location à l'année pourront bénéficier de la carte de pêche au tarif réservé aux habitants de la commune, étant considérés comme ayant une résidence secondaire à Autruy-sur-Juine.

Projet Boulangerie :

Le retour des offres pour la mission d'Ordonnancement – Coordination – Pilotage, qui vient en complément de celle du maître d'œuvre, est fixé au vendredi 20 Mai à midi (par mail). Les propositions seront étudiées par Monsieur AUGER, chargé de mission au département.

Transport scolaire :

Monsieur FRANCHOMME demande si la mairie peut saisir la Région afin que soit réinstauré un ramassage scolaire pour les élèves de Boissy-le-Girard fréquentant le collège de Bazoches-les-Gallerandes. A ce jour deux enfants sont concernés, il y en aura 3 en 2024.

En effet, il est impensable que ces enfants rentrent à pied de la place Adrien Fortin jusqu'au hameau compte tenu d'une part de l'éloignement entre le point d'arrêt et le domicile et d'autre part, de la dangerosité de la route à emprunter (Route départementale 95) ; il n'y a pas d'aménagement de chemin piéton, ni d'éclairage public, avec une vitesse excessive des véhicules qui empruntent cette route et traversent le hameau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va faire un courrier à la Région Centre Val de Loire pour demander le passage du car scolaire. A suivre.

Vide-greniers du 5 Juin 2022 :

Madame CHAILLER, en charge de l'organisation de la manifestation, demande qui pourra venir l'aider à la préparation.

Le vendredi après-midi pour l'installation de la sonorisation : MM. DUBOCQ Frédéric et LOMBART Jean-Marc qui seront assistés de MM. BEAUVALLET Etienne et LE GOFF Jean-François

Le samedi matin, à partir de 9 h, pour le marquage au sol et l'installation de tables à la salle polyvalente : M. GUERTON Christophe, Mme DORAT Bernadette, Mme DOZIAS Catherine, M. THIRIAU Philippe, Mme PASQUIER Marinette et M. DAUBIGNARD Fabien (MM. FRANCHOMME et DUBOCQ se chargeant d'aider l'association des Galoupiots à monter les barnums).

Le dimanche à partir de 5 h pour le placement : Mme DORAT Bernadette et M. MOUHOT Florent et le soir pour ranger (selon les disponibilités de chacun).

Animation du repas-champêtre du 14.07.2022 :

Le thème retenu est la danse à travers le monde (assurée par 3/4 danseuses) et éventuellement la présence d'une mascotte (s'il y a un certain nombre d'enfants).

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 16 Juin 2022 à 20 h.

La séance est levée à 22 heures 15

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON

